

TEMPS DE TRAVAIL MÉDICAL : RÉSoudre L'ÉQUATION IMPOSSIBLE ?

REF. J1561

Mardi 02 Juin 2026
Paris

L'organisation du temps de travail médical serait-elle une équation insoluble ?

Contraintes réglementaires mouvantes, organisations de travail complexes, manque de ressources médicales... Autant d'inconnues avec lesquelles composer. Le CNEH vous proposons une journée d'échanges et de réflexion pour améliorer la formule et développer des réponses durables à la problématique du temps de travail médical.

OBJECTIFS

- Se risquer au décompte du temps de travail médical ?
- Partager sur les bonnes et «les moins bonnes» pratiques de gestion

CONTACTS

Martine CAPPE

Responsable de l'offre RH médicale
martine.cappe@cneh.fr

Christelle TARDJO

Assistante de formation
christelle.tardjo@cneh.fr

PUBLIC - Présidents de CME, Chefs de pôles, Chefs de services, Directeurs d'établissement, Directeurs des affaires médicales, DRH, Cadres de pôle

PRÉREQUIS - Ne nécessite pas de prérequis

FORMATION - Eligible au plan de formation continue et/ou à un financement OPCO, ANFH

DATE - Mardi 02 juin 2026 soit 1 jour / 7 heures

LIEU - Paris intra-muros

MODALITÉ - Présentiel

METHODES PEDAGOGIQUES - Introduction et contextualisation - Apports réglementaires - Partage de pratiques et d'expériences

SUIVI DE L'EXECUTION / ASSIDUITE - Feuille d'émargement - Certificat de réalisation remis à chaque participant

SATISFACTION DES PARTICIPANTS - Questionnaire de satisfaction - Evaluation de l'atteinte des objectifs à l'issue de la formation

REFERENTE HANDICAP CNEH - Sylvie LIOT – 01.41.17.15.76 – 06.42.22.31.55
sylvie.liot@cneh.fr, afin d'étudier les mesures à mettre en œuvre et prévoir les adaptations pédagogiques et aménagements adéquats.

TARIFS PAR PARTICIPANT (déjeuner inclus)

600 € (adhérent CNEH) 650 € (non-adhérent CNEH)

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Christelle Tardjo - 01 41 17 15 04 - christelle.tardjo@cneh.fr

Programme



- 08.45 / Accueil des participants**
- 09.30 / Ouverture de la journée**
Martine CAPPE, Responsable de l'offres RH médicales, consultante du centre de droit JuriSanté du CNEH
Dr Thierry GODEAU, Président de la Conférence Nationale des Présidents de CME des Centres Hospitaliers
- 09.45 / Permanence des soins : le point sur l'actualité réglementaire et les règles du jeu**
Martine CAPPE, Responsable de l'offres RH médicales, consultante du centre de droit JuriSanté du CNEH
- 10.15 - 12.30 / Mise en place des astreintes forfaitisées : retours d'expériences, présentation d'une organisation innovante : La Commission d'Organisation de la Permanence des Soins Territoriale (COPST)**
Dr Jean-Marie WOHL, Président de la commission médicale de groupement, vice- président de la conférence des PCME de Centre Hospitalier, CH de Colmar
Le Président de la COPS « sous réserve », CH de Colmar
Monsieur Emilien SAUGRIN, Directeur des affaires médicales, CH de Colmar
Dr Sophie RIVIERE, Présidente de la COPS, CHU de Montpellier
Madame Sophie BARRE, Directrice des affaires médicales, CHU de Montpellier
- 12.30 - 14.00 / Déjeuner**

- 14.00 - 15.00 / Les maquettes organisationnelles médicales : réflexion sur une démarche portée par des médecins**
Dr Cynthia GARIGNON, Chef de pôle, CH de Saint Brieuc
Clémence FOURRIER, Directrice des affaires médicales, CH de Saint Brieuc
- 15.00 - 16.00 / L'intelligence Artificielle (IA) dans les organisations médicales : quelles opportunités en matière de temps de travail ?**
Expert.e IA, CNEH
- IA dans la pratique : présentation d'un planning médical**
Dr Leila LAZARO, Présidente de CME, CH de Bayonne
- 16.00 - 16.15 / Clôture de la journée**
Martine CAPPE, Responsable de l'offres RH médicales, consultante du centre de droit JuriSanté du CNEH
Dr Thierry GODEAU, Président de la Conférence Nationale des Présidents de CME des Centres Hospitaliers

INSCRIPTION

- sur le site **www.cneh.fr**
- TARDJO Christelle , Assistante de formation – formation@cneh.fr / 01 41 17 15 04

Formation accessible aux publics en situation de handicap
Référénte Handicap CNEH : sylvie.liot@cneh.fr - 01 41 17 15 76

Le 02 juin 2026 - Paris

TARIFS par participant (déjeuner inclus)

- ☐ 600 € (adhérent CNEH) ☐ 650 € (non-adhérent CNEH)

Facturation sur Chorus Pro* : SIRET de l'établissement (14 chiffres)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Code Service Chorus (SE) Numéro d'Engagement Juridique (EJ)

Établissement*

Raison sociale.....

Adresse

CP Ville Tél.....

Responsable de formation*

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Participant*

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Participant*

Nom Prénom

Fonction Service

Tél E-mail

Nous collectons des données personnelles vous concernant. Elles sont utilisées par le CNEH pour : Les attestations de présence en formation/les prises en charges financières, envoyées aux financeurs ou employeurs le cas échéant, ces données sont conservées 2 ans puis détruites après règlement de la facture. Le suivi de formation (évaluations, validation des compétences) est tracé dans nos logiciels métiers, ces données sont conservées 5 ans après la formation. Toutes ces données sont utilisées à des fins professionnelles et pour le bon suivi de la formation, elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales. Le responsable de traitement au CNEH est la DRH par délégation du Directeur général. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au siège du CNEH - 3 rue Danton - 92240 Malakoff - RH@cneh.fr. Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant un mail à RH@cneh.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

*** Tous les champs sont obligatoires**

Date

Signature et cachet

Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation ou accord du participant pour la prise en charge financière en cas d'autofinancement.